



## Époux hospitalisé quels sont mes droits

Par **egger**, le **09/12/2009** à **14:20**

Bonjour, mon mari est actuellement hospitalisé, tétraplégique suite à une grave septicémie. ma belle fille (sa fille) a décidé de me mettre à l'écart de toute information (elle est désignée responsable thérapeutique) quels sont mes droits en tant qu'épouse et peut elle agir ainsi en sachant que mon mari est incapable de communiquer verbalement et physiquement.

Par **jeetendra**, le **09/12/2009** à **19:00**

[fluo]UDAF de la Haute-Savoie[/fluo]  
3, rue Léon-Rey GrangernBP 1033  
74966 MEYTHET  
Cedex  
Tél. : 04 50 24 36 37  
Bonsoir, en tant qu'épouse vous avez le droit de voir votre mari hospitalisé, d'avoir de ses nouvelles, ce que fait votre belle fille est scandaleux, abusif, contactez l'Association udaf à Meythet, ils sont spécialisés notamment en matière de sauvegarde de justice, courage à vous, bonne soirée.